

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-76 : Mise à jour de la signalétique de l'Espace Germain Aubert et du centre-ville de Valréas (84600), ainsi que des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de la CCEPPG : ZA Grignan Nord à Grignan (26230), ZA Clavon à Valaurie (26230) et ZA La Grèze à Valréas (84600)

VU l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan définissant la compétence obligatoire « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté » ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour la signalétique (Jalonnement, Relais Information Service et Totems) d'une part, de l'Espace Germain Aubert, du centre-ville de Valréas et d'autre part, des zones d'activités Nord de Grignan (26230), du Clavon à Valaurie (26230), ainsi que la Grèze à Valréas (84600), en prenant en compte les entreprises nouvellement installées ainsi que les entreprises qui ont éventuellement fermé ;

VU la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER les offres tarifaires ci-annexées, de la Société SICOM GRAND SUD, sise 3 impasse du Plateau de la Gare – 13770 VENELLES étant précisé que le coût de la mission s'établit à 3 360,52 € HT, soit 4 032,62 € TTC, et de la société CMAPUB, sise ZA du Meyrol- 9 avenue de la Feuillade – 26200 MONTELMAR, étant précisé que le coût de la mission s'établit à 250,00 € HT (TVA non applicable selon l'article 293 du CGI).

Article 2 : DE PRECISER que le coût global se détaille comme suit :

-Devis SICOM GRAND SUD n°0P/AF/26.06.102 (centre-ville de Valréas) : 1 496,00 € HT soit 1 795,20 € TTC
règlement annuel selon l'échéancier suivant : à la commande : 440,00 € HT ; 30/04/2027 : 528,00 € HT ; 30/04/2028 : 528,00 € HT.

-Devis SICOM GRAND SUD n°0P/AF/26.06.124 (Espace Germain Aubert et ZAE) : 1 864,52 € HT soit 2 237,42 € TTC.

-Devis CMAPUB n°1010726 : 250,00 € HT (TVA non applicable selon l'article 293 du CGI).

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 6 juillet 2026

Le Président,

Jean-Louis MARTIN

